**LICENCE HUMANITÉS**

**PROFESSEUR DES ÉCOLES (L3)**

Présentation

Les plus de cette formation

L'objectif du parcours Professeur des écoles est de préparer les étudiants à la poursuite d'études à l'INSPÉ pour devenir enseignant en école maternelle ou primaire.

Compétences

* acquérir et perfectionner la maîtrise de la langue écrite et orale,
* analyser et maîtriser l'argumentation,
* acquérir une bonne culture littéraire, historique, et scientifique, qui répond aux attentes du concours de CRPE (Concours de Recrutement de Professeurs des Écoles),
* développer un esprit de rigueur dans l'analyse et la compréhension des textes, des problèmes et des données, dans l'optique de l'enseignement primaire.
* acquérir une première expérience du métier et une initiation à la didactique, par les stages en classe, accompagnés par des enseignants de l’INSPÉ (Institut National Supérieur du Professorat et de l’Éducation).

Condition d'accès

Bac +2 ou équivalent

Après la formation

**Poursuite d'études**

L’objectif du parcours est l’inscription en master MEEF 1er degré à l’INSPÉ (Beauvais, Amiens, ou extérieur à l’UPJV).

Comme pour les autres parcours de la Licence Humanités (voir Parcours LHP, PPPE), la dimension généraliste de la formation permettra toutefois de prétendre à des Licences professionnelles, voire à des Masters recherche relevant des Humanités, particulièrement en Lettres, Sciences du langage, Histoire-géographie.

**Débouchés professionnels**

En priorité : enseignement dans les écoles maternelles et primaires.

**Secteurs d'activités (visés par la formation)**

En priorité : Éducation Nationale.

Organisation

La formation se déroule sur l’année de L3.

Dès la L2, elle comprend des stages en école, avec un accompagnement personnalisé.

Volume horaire : 426 heures, 60 Crédits ECTS

Période de formation

De septembre à juin.

Contrôle des connaissances

Contrôle continu intégral : évaluations en cours et en fin de semestre.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences : voir sur la page web de l'UFR.